



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 65808

### Texte de la question

M. Patrick Vignal interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'étude « Les solitudes en France » réalisée par la fondation de France. Au vu des résultats de ladite étude un accroissement inquiétant de ce phénomène est mis en avant. En effet, 5 millions de nos concitoyens sont aujourd'hui concernés par la solitude, soit 1 million de plus qu'en 2010. Les personnes âgées restent les personnes les plus affectées par l'isolement, plus d'une personne sur quatre se déclare seule. Les plus jeunes ne sont, cependant pas épargnés par la solitude malgré leur insertion dans la société ou leur présence sur les réseaux sociaux. De plus, il a été décrété que plus de 40 % des Français ont un unique voir aucun réseau de sociabilité actif, accroissant ainsi les risques d'isolement en cas d'évènement difficile. Enfin, l'étude met l'accent sur la difficulté croissante des individus à diversifier leur vie sociale. Face à ce constat inquiétant, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour lutter contre l'accroissement de l'isolement.

### Texte de la réponse

Une attention toute particulière est portée par le Gouvernement à l'isolement des personnes âgées. En effet près d'un quart des personnes en situation d'isolement relationnel est composé de personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 1,2 million de personnes (fondation de France, 2013). La part des âgés isolés augmente fortement. Lutter contre l'isolement social suppose d'encourager la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires pour développer la création de lien social avec les personnes fragilisées. C'est pourquoi, avec le soutien des associations, le Gouvernement a procédé au lancement du plan national MONALISA (mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées). Le 27 janvier 2014 la charte nationale MONALISA a été signée par le gouvernement et les grands réseaux et organismes nationaux associés à cette action. Ce plan a été lancé dans huit « départements témoins ». L'objectif est de susciter progressivement dans l'ensemble du territoire des « équipes citoyennes » qui détermineront elles-mêmes un programme d'accompagnement des personnes âgées avec l'appui de référents nationaux et dans le cadre des principes éthiques retenus dans la charte nationale. MONALISA est une démarche d'innovation sociale favorisant la complémentarité entre l'action des professionnels engagés sur le champ de l'âge et celle des bénévoles. Des moyens spécifiques ont été mobilisés pour assurer une structuration nationale des initiatives ainsi que le lancement d'actions de communication et de formation. La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie s'est engagée à apporter son soutien financier à hauteur de 784 000 euros dans le cadre d'un contrat pluriannuel de trois ans. L'agence du service civique s'impliquera également dans une perspective de renouvellement du bénévolat et de promotion des liens intergénérationnels. Le rapport annexé à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, publiée le 29 décembre 2015, conforte la volonté du Gouvernement d'accompagner le déploiement de cette mobilisation nationale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Vignal](#)

**Circonscription :** Hérault (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 65808

**Rubrique** : Politique sociale

**Ministère interrogé** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [7 octobre 2014](#), page 8316

**Réponse publiée au JO le** : [19 janvier 2016](#), page 498